

N° 8175. CONVENTION (N° 120) CONCERNANT L'HYGIÈNE DANS LE COMMERCE ET LES BUREAUX, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 8 JUILLET 1964 <sup>1</sup>

---

25 avril 1966

RATIFICATION du SÉNÉGAL

(Pour prendre effet au 25 avril 1967.)

*Les déclarations certifiées ont été enregistrées auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par l'Organisation internationale du Travail le 10 mai 1966.*

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 560.